



SUR LA CARTE DE DÉLIMITATION DU FRANÇAIS ET DU FLAMAND

**Dans le département du Nord et dans celui du
Pas-de-Calais ;**

Par M. VICTOR DERODE.

On en est encore à discuter sur l'origine de la langue flamande et sur les peuples qui l'ont importée dans les pays où elle règne aujourd'hui. C'est un point qui pourra être long-temps controversé ; mais un fait important que l'on peut constater, c'est l'étendue même du territoire qu'elle embrasse. C'est ce que la Commission historique a voulu faire pour le département du Nord et celui du Pas-de-Calais. Nous venons, Messieurs, vous offrir le premier résultat de notre travail, un résumé des documents officiels transmis par les maires des communes en réponse aux questionnaires dressés par vous, et que M. le Préfet leur a transmis.

Voici comment nous avons procédé :

Nous avons fait une classe à part des questionnaires relatifs aux communes où l'on ne parle que flamand ; une seconde division a renfermé ceux des localités où les deux langues sont parlées, mais où le flamand domine ; une troisième section contient ce qui est relatif aux lieux où les deux idiômes sont également employés ; une quatrième pour ceux où le français est plus cultivé que le flamand ; une cinquième enfin de ceux où le français règne seul. Nous avons réuni à part les réponses qui fournissent des renseignements plus détaillés et qui prouvent dans leurs auteurs plus de concours et de bonne volonté ; nous citons sous ce rapport ceux de Steenwerck, de Gravelines, de Bailleul, et surtout de Dunkerque.

Ce premier dépouillement opéré, nous avons marqué, sur une carte d'assez grande dimension, le résultat des renseignements, et pour cela nous avons adopté les signes suivants :

Une seule ligne horizontale —, mise au-dessous du nom d'une localité, indique que l'on y parle exclusivement le flamand;

Deux lignes semblables et parallèles == indiquent la langue française, et signifient qu'elle est seule mise en pratique. Nous avons conservé ces signes qui se prêtent facilement à toutes les indications qui nous sont nécessaires. En effet, faut-il indiquer que les deux langues sont également parlées? Nous mettons les deux emblèmes l'un à côté de l'autre ==. Faut-il indiquer que le flamand domine? Nous l'exprimons naturellement ainsi ≡; au contraire, pour dire que c'est le français qui l'emporte, nous écrivons ≡.

Après avoir ainsi marqué, d'une manière facile à saisir, les détails linguistiques dont nous avons besoin, nous avons fait passer une ligne par les diverses localités où le flamand domine et qui sont les plus voisines de celles où cette langue *règne seule*; nous avons aussi obtenu une courbe très-accidentée, mais qui renferme dans sa périphérie toutes les localités purement flamandes; la limite elle-même nous montrant jusqu'où le français s'est avancé à la conquête du pays.

Nous avons alors fait passer une seconde ligne par les localités où les langues sont également cultivées. Celle-ci s'est trouvée extérieure à la première, et nous a montré en quels lieux l'équilibre s'est établi dans la lutte entre les deux idiômes.

Nous en avons tracé une troisième en passant par les communes où le français domine. Ainsi qu'on devait s'y attendre, cette ligne est encore extérieure à la précédente. Enfin, une autre ligne a lié entr'eux les endroits les plus voisins des précédents, où le français règne tout seul. Celle-ci devait circonscrire toutes les autres. C'est en effet ce qui arrive.

Nous avons alors pris un calque de ces divers traits, et nous les avons rendus plus saisissables à l'œil par des teintes colorées. C'est l'ébauche d'une carte qu'il faudra rectifier et faire sur de plus petites dimensions, si vous en approuvez la contexture.

En jetant les yeux sur ce tableau, on acquiert à l'instant la conviction que la langue flamande tend par une marche assez

rapide à se retirer devant la langue française. Celle-ci presse de toutes parts son adversaire, et outre l'attaque qu'elle lui fait à l'extérieur, elle s'infiltré dans le pays par une trouée qui suit à peu près la grande route de Lille à Dunkerque ; dans cette dernière ville elle-même, les choses ont pris depuis cinquante ans une position inverse. En 1780, le flamand y dominait, aujourd'hui c'est le français ; cette langue gagne aussi le long des côtes.

L'inspection détaillée nous fait arriver à des résultats qui confirment le précédent, et qui ne sont pas sans intérêt.

Ainsi, la marche progressive du français est prouvée par les noms flamands de lieux où cette dernière langue est inconnue depuis un temps immémorial. Exemple : Offckerque, Nordkerque, Zudkerque, Loon, Ste.-Mariekerke.

Ces communes, où le français *domine* aujourd'hui, sont évidemment d'origine flamande, et l'on ne peut s'arrêter à l'idée que c'est la langue flamande qui s'est avancée sur le territoire français. On peut en effet suivre sur cette ligne :

Holque, Watten, Craywick, St.-Pierrebrouck, Cappellebrouck, Looberghe, Brouckerque, Spicker, Mardyck ;

Staple, Sercus, Boesehem, Haverskerque, Hazebrouck, Merris, Bailleul.

Deux percées qui aboutissent à Dunkerque se sont faites à travers le pays flamand, ainsi qu'on peut le voir :

L'une par Houtkerque, Bambecque, Killem, Hondchoote, Moerkerque ;

L'autre par Cassel, Noordpeene, Ledringhem, Bollezeele, Esquelbecque, Wylder, Quadypre, Bergues, Coudekerque, Tétéghem.

Le flamand règne seul, dans le groupe du nord : à Grande-Synthe, Arembouts-Cappelle, Bierne, Pitgam, Crochte, Socx, Dringam, Bissezeele, Zegerscappel, Wulverdinghe, Volkerinckove, Rubrouck, Broxeele, Arnéke, Zermezeele, Buysscheure, Ochtezeele.

Dans le groupe du midi, à Terdeghem, Eecke, St.-Sylvestre-Cappel, Houdeghem, Bore, Pradelles, Strazeele, Morbecque, Steenbeque.

Dans le groupe de l'est, à Leffrinckoucke, Uxem, Herzeele, Oudezeele, Winnezeele, Zermezeele, Hardifort, Wemaers-Cappel, Zuidpeene.

Quelques points peu nombreux semblent se soustraire à la classification générale. Ainsi, Rute, hameau de Bourbourg; La Motte-au-Bois, près Morbecque, parlent français, tandis que les environs sont flamands; de même Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer; Pré-à-Vin, près Merville, parlent flamand, et sont isolés au milieu d'une population française. Remarquons d'ailleurs que ces noms sont français (1).

Le neuf-fossé d'Aire à St.-Omer était considéré autrefois comme la ligne de démarcation des deux langues. Aujourd'hui il est constaté que le français a franchi cette barrière, et est arrivé jusqu'à Staple; il est seul parlé à Renescure, à Thiennes, à Haverskerque; il domine à Blaringhem, Boeseghem; il est parlé conjointement avec le flamand à Lynde; il est connu plus ou moins à Ebbilinghem, Wallon-Capelle, Sercus.

La Lys séparait autrefois le domaine des deux langues, comme le prouvent certains proverbes usités dans les localités qui avoisinent Steenwerck et autres communes.

Aujourd'hui il a également franchi cette ligne, et s'est avancé à Coudescure, Neuf-Berquin, Doulieu, Steenwerck, Nieppe, Crebbe; il aura dans peu de temps chassé le flamand de Neuf-Berquin, Hazebrouck, Bailleul.

A partir d'Armentières le français suit plutôt le cours de la rivière; on retrouve le flamand à Warnéton, Wervicq, Hallewin, et même en deçà de la rivière, à Roncq.

Cette dernière particularité ne diminue en rien l'exactitude de la proposition qui énonce le progrès du français, car il règne seul en deçà de la Lys, en des lieux d'origine flamande, Verlinghem, Radinghem, etc.

(1) Houthem, entre Zellebeke (près d'Ypres), Sonnebeke et Hollebeke, parle français exclusivement, tandis que tous les villages environnants parlent flamand.

Quelle est la cause active de cette progression incontestable ? C'est 1.^o la nature même de la langue , plus harmonieuse , plus avancée que sa rivale ; 2.^o c'est la multitude des écrits qui naissent chaque jour en français, tandis que le flamand est presque privé de toute littérature ; 3.^o C'est la domination du peuple français et son influence commerciale ; 4.^o c'est l'éducation que les flamands aisés vont chercher en France ; 5.^o c'est la présence des administrations françaises dans les grands centres de population, et celle des employés dans les communes.

La carte que nous avons dressée ne saurait être d'une *rigueur mathématique*. Il peut se faire que quelques-uns des renseignements que nous avons reçus ne soient pas d'une exactitude complète, mais il suffit qu'elle soit exempte de grosses erreurs. Or , nous croyons pouvoir affirmer qu'elle dépasse, sous ce point, le degré de précision auquel nous pouvons nous arrêter.

Ce n'est pas sous ce rapport qu'il nous reste quelque chose à désirer. Cette carte n'est que la limite méridionale d'un tracé qui doit s'étendre dans la partie occidentale de la Belgique; c'est là ce que nous ne pourrons achever qu'avec le bienveillant concours des autorités belges. Il faudrait que M. le Président ou, à sa prière, M. le Préfet du Nord, s'adressât au Ministre de la Belgique, et l'engageât à envoyer dans les localités convenables un questionnaire analogue à celui que la Commission historique a adressé dans le département du Nord aux maires des communes. Nous avons lieu d'espérer que nos voisins se prêteront à cette mesure qui fixerait un renseignement historique important. Il n'en résulterait d'ailleurs aucune besogne autre que l'envoi du questionnaire et la réception des réponses, que nous nous chargerions bien volontiers de dépouiller et de coordonner comme nous avons fait pour celles-ci.

De cette façon nous laisserions à l'avenir un point de comparaison d'une certitude désirable, et nous fournirions à l'administration, aux philologues, aux historiens, aux ethnographes, un document précieux et propre à les guider dans leurs travaux et leurs recherches.

EXTRAIT

D'une lettre adressée à M. le docteur Le Glay par M. Duthilleul, Correspondant de la Commission et Bibliothécaire de la ville de Douai.

Douai, le 24 mai 1843.

..... Les deux derniers bulletins publiés par la Commission historique du département du Nord m'ont été remis avant-hier, et je les ai parcourus avec la curiosité studieuse que commande cette utile et intéressante publication. Par un sentiment bien naturel, et que nos anciennes relations d'amitié expliquent assez, j'ai pris surtout un vif plaisir à lire et à relire les articles qui sont de vous. Cette lecture m'a inspiré le besoin de vous entretenir de quelques faits qui peut-être vous sont déjà connus; s'ils ne vous l'étaient pas, je me féliciterais de vous les avoir signalés.

Vous parlez, pages 41 et 42 du premier bulletin de l'année 1841, des inscriptions gravées sur des monuments découverts à Bavai ou aux environs; deux des pierres mentionnées dans votre article se trouvent au Musée de Douai. L'une, portant cette inscription :

*Dis manibus
Juliae filiculæ, etc.*

est assise dans le jardin sur un socle de pierre bleue; elle est recouverte d'une plaque de zinc pour la préserver de l'action des pluies et des neiges.

L'autre, sur laquelle se trouvent ces mots :

Ti Cæsari Augusti F., etc.

est déposée dans la salle des antiquités, sur un soubassement en chêne peint, imitant un granit rouge et de forme analogue au

monument. Cette pierre avait été placée, en 1716, sur la porte du jardin des prêtres de l'oratoire, à Bavai.

Nous avons encore une autre pierre monumentale, provenant aussi de Bavai, et qui se trouve aussi déposée dans le jardin du Musée et garantie comme la première des intempéries; elle porte ces deux inscriptions, ainsi posées sur la même face de la pierre :

D. M.
Q. Pomp. Crispo.
Tarq. Secundæ.
Pomp. Victor.
Parentibus fecit.

D. M.
M. Pomp. Victor
Q. C. R. C. N.
Sibi et o gratiæ
Secundæ uxori
Vivos. F.

Sont-ce des *Pompeius* ou des *Pomponius* ?
Celle de gauche ne pourrait-elle pas être ainsi traduite ?

Pomponius (1) Victor a élevé
Ce tombeau à Quintus
Pomponius Crispus et à
Tarquinia Secunda, ses
parents.

Pour celle de droite :

Sans chercher à expliquer les cinq lettres séparées de la seconde ligne, en prenant l'O de la troisième pour l'initiale d'*Octavia*, et le *vivos* pour *vivus*, ainsi que souvent l'écrivaient les Romains, ne pourrait-on pas y trouver ?

Marcus Pomponius Victor
Q. C. R. C. N.
A, de son vivant, élevé ce
Tombeau pour lui et pour Octavia
Gratia Secunda, sa femme.

(1) Aut *Pompeius*.

Ces interprétations sont peut-être de grosses bévues de mon ignorance ; je vous prie de leur faire grâce , m'en remettant, comme le père Delewarde , aux savants à qui nous laissons à en juger.

Page 49 du même bulletin, vous parlez du château de *le Loir*, que nous avons écrit, dans nos *Petites Histoires*, LE LOIRE, d'après une ordonnance du 30 avril 1683 (1), et vous le dites situé près de Mortagne. Ce château se trouve situé entre Orchies et Saint-Amand, sur le territoire de la commune de Brillon , à gauche de la grande route qui va de la première à la seconde ville. Avant 1789 , il comprenait , avec ses dépendances , six bonniers de terre.

J'avais , depuis plusieurs années , commencé une notice sur le château de *Loire*, que je destinais à la Commission historique , mais le temps m'a manqué pour la terminer, parce qu'il fallait que j'allasse sur les lieux une seconde fois, afin de visiter les souterrains. Je ferai quelque jour ce petit voyage , si Dieu me prête vie. Voici en attendant ce que j'avais écrit sur l'état présent *de visu* et d'après les faits anciens que j'avais recueillis :

LE LOIRE (COMMUNE DE BRILLON).

Le Loire est un ancien château fortifié , en bon état d'entretien et habité ; il est encore entouré de fossés , en partie comblés. Malheureusement le propriétaire songe peu à conserver au monument le caractère de son époque. On remplace les croisées en ogive par des fenêtres ordinaires avec grands carreaux ; on agrandit les lucarnes des tourelles pour en faire de petites croisées ; on diminue sur quelques points la hauteur des toits. On cherche enfin à accommoder cet édifice à son usage , à ses besoins, sans penser qu'on le dégrade et qu'on en diminue la valeur.

Le Loire est un bâtiment carré , en briques , ayant environ vingt mètres d'élévation ; il est flanqué de quatre tourelles , couvertes de toits pointus portant girouettes. On y pénétrait autrefois par un

(1) Ordonnance de l'intendant, rendue sur l'avis du baron de Le Loire , lieutenant-général de la gouvernance de Douai, son subdélégué. (Charles-Liévin du Quesnoy.)

pont-levis, dont le tablier servait de clôture en se relevant ; un petit pont et une porte ordinaire ont remplacé le pont-levis. Dans l'intérieur du château, on s'est attaché à faire disparaître les anciens ornements, et dans l'ameublement, rien ne rappelle l'époque à laquelle le monument a été construit.

Ce château fut bâti en 1401, par Louis Du Quesnoy, seigneur du fief de Le Loire, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 (1).

Les titres de l'ancienne abbaye de Marchiennes faisaient mention de plusieurs seigneurs de cette maison. En 1665, Charles Liévin du Quesnoy, fut créé comte du Quesnoy et du Saint-Empire par l'empereur Léopold ; puis baron de Le Loire par le roi d'Espagne, en 1668 ; l'érection de ce fief en baronie fut confirmée par Louis XIV, en 1672 (1)

Ce monument est le seul de cette époque debout dans l'arrondissement de Douai.

La notice était ainsi écrite, je n'y ai pas fait de changements. Cependant, selon l'inscription que vous rapportez et qui se serait lue sur la porte d'entrée de *Le Loire*, il y aurait dans cette notice une erreur grave sur la date de la construction de l'édifice. D'après votre inscription, *Le Loire* aurait été construit en 1309 ; selon le répertoire de Marchiennes, etc., en 1401. Louis du Quesnoy, fondateur de cette *forteresse*, serait mort, suivant les manuscrits de Marchiennes, à Azincourt, en 1415 ; pouvait-il avoir fait élever *Le Loire* en 1309 ? non. Il s'agirait donc d'un autre Loys ou Louis du Quesnoy.

Je me ferai d'ailleurs un plaisir de vous donner, si vous le désirez, les noms de tous les seigneurs du *Loire* mentionnés dans les titres de Marchiennes.

Je termine, mon digne et bien-aimé collègue, cette lettre déjà trop longue, en vous signalant que le Musée de Douai doit à l'administration éclairée de notre honorable ancien condisciple, M. le

(1) Répertoire de Marchiennes ; notes manuscrites de feu Guilmot ; Recueil de la Noblesse, par Leroux, p. 334.

comte de Guerne, la propriété des trois pierres découvertes à Bavai, et desquelles j'ai parlé plus haut, ainsi que d'une grande quantité d'objets d'antiquité, qui proviennent aussi de Bavai, et qui datent des temps où les Romains ont habité comme vainqueurs nos contrées belges. Ces pierres ainsi que tous les autres objets que nous avons recueillis ont été achetés des héritiers de feu le vénérable curé de Bavai, Carlier, qui les avait rassemblés au moment où ils étaient le sujet de la convoitise de nos voisins d'Outre-Manche. Sans la générosité, la munificence, dirai-je, de M. de Guerne, qui a prêté à la caisse municipale les fonds destinés à cette précieuse acquisition, toutes ces richesses seraient aujourd'hui en Angleterre. Gloire et honneur à celui à qui nous les devons !

